



RAPPORT GESTION

2022



Préavis 15/2023

Rapport de la Municipalité de
Roche sur la gestion et les
comptes 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions ;

- ❖ de l'article 93c de la Loi sur les communes (LC) ;
- ❖ de l'article 24 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom)
- ❖ des articles 98ss du règlement du Conseil communal de Roche,

la Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, le présent rapport de gestion 2022, ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2022.

Préambule

Après une crise sanitaire, une crise économique et une crise géopolitique... nous aurions pu penser, ou en tout cas espérer, que 2022 serait une année empreinte de plus de sérénité que les deux années précédentes. Qu'aussi bien au niveau mondial que communal, les crises étaient derrière nous et que nous pourrions reprendre les projets et aller de l'avant sans nouvelles embûches... Force est de constater que cela n'a pas été le cas...

Deux nouvelles crises ont marqué cette année 2022 !

L'une au niveau mondial, mais qui a eu des répercussions au niveau communal et dans les ménages de tout un chacun, il s'agit de la crise énergétique assortie d'une menace de pénurie et d'une envolée des prix des énergies...

Le deuxième événement impactant pour la commune en 2022 a été le départ, à regret, de M. Christophe Lanz qui a quitté ses fonctions au 31 décembre pour des raisons de santé. Face à cette situation, la Municipalité a dû se réorganiser d'abord en urgence pendant son absence puis en synergie avec lui afin de préparer son départ et de réaliser la transmission des dossiers. La Municipalité tient à le remercier pour son travail et son dévouement pour la commune. Il a œuvré jusqu'au dernier jour pour que cette transition se passe le mieux possible.

Malgré ces événements, l'exercice 2022 qui avait été budgété avec un excédent de charges de **CHF 153'213.00** se solde en fin de compte sur un excédent de recettes de **CHF 94'581.21**.

Les principaux facteurs d'influence ont été une différence de retour péréquatif de **CHF 326'121,00** et une baisse des dépenses effectives de l'ARASAPÉ par rapport au budget prévu de **CHF 109'091,86**. Plusieurs autres facteurs influencent le résultat de cet exercice. Ils seront clairement détaillés dans le présent rapport de gestion.

La clôture des comptes de cette année exceptionnelle 2022 peut être qualifiée de bonne sur le plan de la gestion pure du ménage communal. La Municipalité a pu faire face à l'ensemble de ses charges de fonctionnement, assumer ses amortissements ordinaires et même passer pour CHF 150'000 d'attribution directe à la réserve. Ces attributions aux réserves permettront de pouvoir relancer ou amorcer de nouveaux projets dans différents domaines et ainsi soutenir le programme de cette nouvelle législature.

Aurélie Tulot, Vice-Syndique

TABLE DES MATIERES

1. Conseil communal.....	6
1.1 Organisation du Conseil communal.....	6
1.2 Sommaire des séances.....	7
1.3 Interpellation, motion et postulat.....	7
2. Votations et élections.....	8
3. Municipalité.....	9
3.1 Répartition des dicastères.....	9
3.2 Visite annuelle préfectorale.....	10
3.3 Relations intercommunales et régionales.....	10
4. Administration générale.....	10
4.1 Greffe municipal.....	10
4.2 Personnel communal.....	12
4.3 Office de la population.....	13
4.4 Bourse communale.....	15
4.5 Analyse des comptes 2022.....	15
4.6 Valorisation des titres et valeurs du portefeuille communal.....	15
5. Aménagement du territoire.....	17
5.1 Révision du Plan communal d'affectation (PACom).....	17
5.2 Plan d'affectation « Les Vernes ».....	17
5.3 Plan d'affectation « Le Clos ».....	17
5.4 Agglomération Rivelac.....	17
6. Voirie, domaines, parcs et jardin.....	18
6.1 Secteur de voirie.....	18
6.2 déchets.....	18
6.2.1 GastroVert Private.....	19
6.3 Parcs et jardins.....	20
6.4 Décoration de Noël.....	20
7. Cimetière.....	21
8. Domaines et terrains communaux.....	21
8.1 Forêts.....	21
8.2 Vignes.....	21
9. Dignes et cours d'eau.....	22
9.1 ECF du Haut-Lac.....	22

9.2	Cours d'eau	22
10.	Sociétés locales et sports.....	22
10.1	Festivité du 1 ^{er} Août.....	22
11.	Travaux et infrastructures.....	22
11.1	Police des constructions	22
12.	Routes et chemins.....	23
12.1	Giratoire de la zone des Vernes.....	23
12.2	Chemin du Bord-du-Mont	23
13.	Service des eaux	23
13.1	SIGE	23
13.2	EPUDEHL.....	23
14.	Energie.....	24
14.1	Crise énergétique	24
14.2	Eclairage public.....	24
15.	Sécurité publique.....	24
15.1	Police.....	24
15.2	SDIS DU HAUT-LAC	24
15.3	ORPC.....	24
16.	Bâtiments communaux.....	25
16.1	Local voirie	25
16.2	Complexe de la Rotzérane.....	25
17.	Police du commerce.....	25
18.	Culture et Tourisme.....	25
18.1	Musée Suisse de l'Orgue	25
19.	Education et enseignement.....	26
19.1	Fondation Verdeil – Projet DUO	26
19.2	Elèves, classes et salles.....	26
19.3	Conseil d'établissement.....	27
20.	Transports scolaires	28
21.	Formation et jeunesse.....	28
21.1	Accueil de jour enfants – ARASAPE	28
21.2	UAPE	28
22.	Affaires sociales.....	28
22.1	Intégration – Classe de français	28

23.	Intégration et qualité de vie	29
23.1	Manifestations diverses	29
23.2	Commission d'animation.....	29
23.3	Sortie des aînés.....	29
23.4	Jubilaires.....	29
24.	Espaces Livres	30
25.	Naturalisation.....	30
26.	Roche Info – Bulletin d'information de la commune	30
27.	Culte	30
28.	Suivi des vœux de la commission de gestion (gestion 2021)	31
29.	Liste des abréviations	32
30.	Comptes communaux 2022.....	33
30.1	Tableaux : Comparaisons avec le dernier exercice	33
30.2	Résultat de l'exercice 2022.....	33
30.3	Récapitulation des charges et recettes par nature	34
30.4	Amortissements	34
30.5	Attributions aux fonds de réserve	36
30.6	Prélèvements aux fonds de réserve	36
30.7	Recettes aléatoires	36
30.8	Péréquation et dépenses thématiques – décompte final 2021.....	36
30.9	Facture sociale – décompte final 2021	37
30.10	investissements 2022.....	37
30.11	Commentaires par comptes et rubriques.....	38
31.	Conclusions	44

Rapport de gestion 2022

1. CONSEIL COMMUNAL

1.1 ORGANISATION DU CONSEIL COMMUNAL

Depuis le 1^{er} juillet 2022, Monsieur Gilles Nagloo préside le Conseil communal, assisté par Madame Sarah Deubelbeiss, secrétaire.

Composition du Bureau du Conseil communal au 31.12.2022 :

Président : NAGLOO Gilles

1er Vice-Président : AHMETOVIC Elvis

2ème Vice-Président : GEOHARGI Sophie

Secrétaire : DEUBELBEISS Sarah

Scrutateurs : BERDOZ Annick et LUMBRICI-PREITE Monica

Scrutateurs suppléants : BORLOZ Cédric et RULESKI Leonid

Composition du Conseil communal au 31.12.2022 :

AEBERHARD Marc

GUILLEMIN Jean-Claude

AHMETOVIC Elvis

HEINIGER Sandra

ALVES Sara

HEYRAUD Isabelle

ARNAUD Alexis

HOLZER Loréane

BAILLIF Isabelle

JANTET Joana

BERDOZ Annick

JOAQUIM Tiago

BORLOZ Cédric

JORDAN Angela

BRISSAT Mark

JOVANOVIC Bogdanka

BUCHS Raphaël

KELLER Christoph

BUSER Florian

LAMBERT Caroline

CASSELLA Antonio

LUMBRICI PREITE Monica

CRISINEL Maxime

MARSONI Lucette

DIVORNE François

MARTIN André

DE CARVALHO Raul

NADON Linda

DELACRETAZ Christian

NAGLOO Gilles

DELACRETAZ Olivier

PILET-CAILLE Micheline

DUFRESNE Emilie

PORTNER Monica

DUFRESNE Philippe

ROBERT-NICOUD Sophie

ECOFFEY Florian

RULESKI Leonid

ECUYER Jean-Marc

SEEWER Line

FISCHER David

TEIXEIRA Paulo

GEOHARGI Sophie

MUSTAFA Vladimir

GERMANIER Sébastien

1.2 SOMMAIRE DES SEANCES

Durant l'année 2022, le Conseil communal s'est réuni à cinq reprises. Les 14 préavis suivants ont été déposés, examinés et adoptés :

9 février 2022

- 01/2022 Plan d'affectation « Le Clos »
- 02/2022 Préavis d'intention pour le projet scolaire DUO »
- 03/2022 Vente de deux surfaces de 2'884 m² et de 502 m², à détacher de la parcelle 323
- 04/2022 Installation GastroVert Private

11 mai 2022

- 06/2022 Financement de l'étude préliminaire de la capacité portante des ponts 1, 2 et 3 sur le réseau des chemins AF
- 07/2022 Demande de crédit pour l'installation d'un système d'accès par clés électroniques des bâtiments communaux

15 juin 2022

- 05/2022 Rapport de gestion et comptes 2021

12 octobre 2022

- 08/2022 Financement réfection chemins AF
- 09/2022 Arrêté d'imposition 2023
- 10/2022 Demande de crédit d'étude pour le projet scolaire DUO

7 décembre 2022

- 11/2022 Budget de fonctionnement pour l'année 2023
- 12/2022 Plan de zone réservée communale
- 13/2022 Demande de crédit pour le réaménagement du local voirie
- 14/2022 Demande de crédit pour permettre une extinction ponctuelle de l'éclairage public

1.3 INTERPELLATION, MOTION ET POSTULAT

Interpellation de Mme Linda Nadon concernant la rue du Grand-Cerlet et la signalisation des voies."

Interpellation de Mme Sophie Robert-Nicoud « Pour la construction d'un préau protégé des intempéries au collège des Salines à Roche".

Postulat de M. Thierry Granchamp « Pour un centre sportif de Roche de valeur pour nos sociétés et nos citoyens ».

Postulat de M. Mark Brissat «Pour une extinction partielle de l'éclairage public selon un horaire spécifique ».

2. VOTATIONS ET ELECTIONS

Le bureau électoral a eu à s'occuper, en collaboration avec le Greffe municipal et l'Office de la population, des votations ci-après :



Votation fédérale du 13 février 2022

1. Initiative populaire du 18 mars 2019 "Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès"
2. Initiative populaire du 12 septembre 2019 "Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac)"
3. Modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)
4. Loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias



Votation cantonale du 20.03.2022 - Election du Conseil d'Etat



Votation fédérale du 15 mai 2022

1. Modification du 1er octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin)
2. Modification du 1er octobre 2021 de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation)
3. Arrêté fédéral du 1er octobre 2021 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) n° 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (Développement de l'acquis de Schengen)



Votation cantonale du 25.09.2022

1. Révision partielle de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 liée à la création d'un Conseil de la magistrature



Votation fédérale du 25 septembre 2022

1. Initiative populaire du 17 septembre 2019 "Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)"
2. Arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA
3. Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)
4. Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers)

3. MUNICIPALITE

3.1 REPARTITION DES DICASTERES

- LANZ Christophe, Syndic

Dicastère de l'administration générale, des finances et de l'aménagement du territoire

Administration générale
Finances communales
Aménagement du territoire

Remplaçant : Portner Éric

- PORTNER Éric, Conseiller municipal

Dicastère des espaces publics, des domaines et du sport

Espaces publics
Domaines
Sociétés locales et sports

Remplaçant : Tulot Aurélie

- BLANC Thierry, Conseiller municipal

Dicastère des travaux publics et des infrastructures

Travaux
Routes et chemins
Service des eaux (SIGE, EPUDEHL)
Services industriels
Énergie

Remplaçant : Cattin Julien

- CATTIN Julien, Conseiller municipal

Dicastère de la sécurité, des bâtiments, de la mobilité, de la culture et du tourisme

Sécurité publique
Bâtiments communaux
Police du commerce
Transports publics
Culture et Tourisme

Remplaçant : Lanz Christophe

- TULOT Aurélie, Conseillère municipale, Vice-Syndique pour la législature 2021-2026

Dicastère de l'éducation, de l'intégration et des affaires sociales

Collèges et complexe de la Rotzérane
Éducation & enseignement
Transports scolaires
Formation jeunesse
Affaires sociales ()
Intégration & Qualité de vie
Culte

Remplaçant : Blanc Thierry

3.2 VISITE ANNUELLE PREFECTORALE

La traditionnelle visite annuelle de la commune a été effectuée par Madame Patricia Dominique Lachat, Préfète du district d'Aigle, en date du 31 octobre 2022.

Madame la Préfète s'est entretenue avec la Municipalité et a effectué les contrôles usuels dans les services, tels que ceux des registres des procès-verbaux de la Municipalité, du Conseil communal, des votations et élections, de la tenue des comptes par la Bourse communale, de l'Office de la Population, du Bureau des étrangers, ainsi que des diverses réglementations communales. Elle a pu relever l'excellent travail de l'Administration communale.

Un repas convivial a suivi cette visite au carnotzet communal.

3.3 RELATIONS INTERCOMMUNALES ET REGIONALES

Les Conférences des Syndics du district d'Aigle et du Cercle de Villeneuve Haut-Lac ont continué à se rencontrer tout au long de l'année.

Les Syndics du district se sont rencontrés à 4 reprises, dont le 23 mars, avec la présence de Madame Christelle Luisier Brodard, Conseillère d'Etat. A cette occasion, les discussions ont porté autour de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la loi sur les communes (LC), MCH2, la nouvelle péréquation intercommunale, ainsi que le territoire et le logement.



Photos des Syndics du district d'Aigle le 30 novembre 2022.

Les Syndics du Cercle se sont réunis quant à eux rencontrés à 3 reprises en séance ordinaire, dans l'une ou l'autre des communes du cercle. La Commune de Roche y a été représentée à chaque fois.

4. ADMINISTRATION GENERALE

4.1 GREFFE MUNICIPAL

Au niveau du Greffe municipal, le traitement des dossiers a donné lieu à la rédaction de 267 lettres municipales 280 en 2021. Le courrier électronique géré par l'administration prend des proportions importantes et est favorisé.

Comme les années précédentes, le travail régulier du Greffe municipal a consisté en :

- la rédaction des procès-verbaux des séances spéciales, des préavis municipaux, de divers rapports et diverses circulaires,
- l'établissement des actes émanant de la Municipalité,
- l'organisation des votations/élections avec la tenue du registre civique, en collaboration avec l'Office de la population
- le traitement des demandes de naturalisation et les décisions d'octroi de bourgeoisie,
- la visite des jubilaires (nonagénaires)
- les relations avec le Conseil communal, la Préfecture et les divers services de l'Etat,
- la mise sur pied des réceptions et manifestations placées sous l'égide de la Municipalité,
- la gestion du personnel communal,
- l'information et la coordination entre les différents services,
- la gestion des publications communales,
- l'établissement du rapport de gestion,
- le classement et la tenue des archives communales,
- la police des constructions.

La commune est représentée au sein du « Groupement des secrétaires municipaux du district d'Aigle ». Ces contacts réguliers visent à développer une approche concertée des communes du district sur différents points identiques pour tous et favoriser l'échange d'informations, et le développement d'une formation continue commune. La commune est également représentée par sa Secrétaire municipale au sein du comité de l'Association Vaudoise des Secrétaires municipaux.

En juillet 2022, Mme Priscilla Schwab, a réussi son CFC d'employée de commerce.

Les activités de la Bourse communale et de l'Office de la population sont relatées dans les chapitres respectifs.

4.2 PERSONNEL COMMUNAL

Au 31 décembre 2022, l'état nominatif du personnel est le suivant :

Greffes municipales

Mme Rachel DURONIO	Secrétaire municipale	90%
Mme Marina DORMOND	Secrétaire municipale adjointe	70%
Mme Priscilla Schwab <i>Fin de son apprentissage le 24.08.2022</i>	Apprentie employée de commerce	100%

Office de la population

Mme Laure RANZATO	Préposée	75%
-------------------	----------	-----

Bourse communale

M. Jean-Luc CATALDI	Boursier communal	90%
Mme Natacha DEFRANCISCO	Employée d'administration	30%

Service voirie

M. Olivier DINI	Chef de service	100%
M. Jorge MARTINS FERREIRA	Employé	100%
M. Guillaume ROSSELLI <i>Fin au 30.09.2022</i>	Employé	100%
M. Mathieu CATILLAZ	Employé	80%
M. Damien FOGOZ	Employé	100%

Service des eaux et service technique

M. Claude SCHNEEBERGER	Fontainier et technicien communal et Chef de service	100%
------------------------	---	------

Conciergerie

M. Michel LOHRI	Chef de service	100%
Mme Corinne BOLLAT	Employée	45%
Mme Iolanda SAMPOGNA	Employée	50%

4.3 OFFICE DE LA POPULATION

L'Office de la population est principalement chargé de tenir le registre des habitants de la commune et d'en assurer le suivi régulier.

Dans les limites fixées par le droit supérieur, il pourvoit aux communications d'informations nécessaires aux différentes administrations. Il fournit également aux particuliers différents renseignements, en application de la loi sur le contrôle de l'habitant (LCH) et dans le respect la loi sur la protection des données personnelles (LPrD).

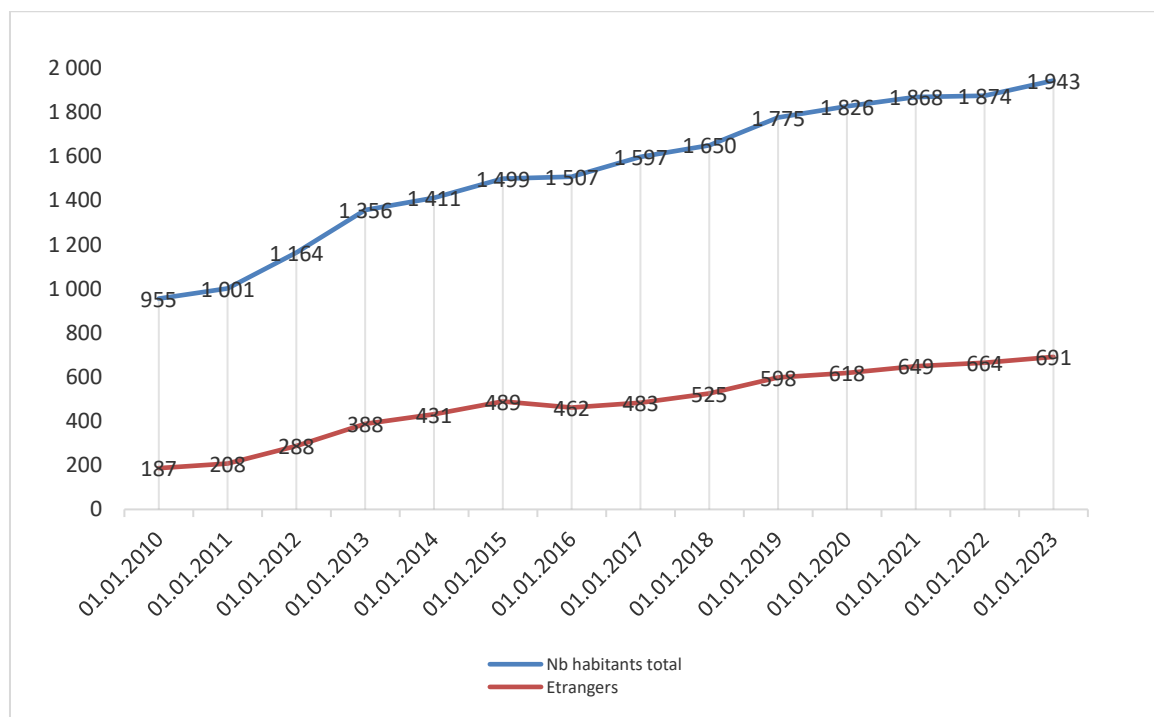
A Roche, il a également pour tâches :

- les procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers
- l'établissement d'attestation diverses
- la commande des cartes d'identité
- la gestion du registre des chiens
- la tenue du registre des inhumations

Evolution de la population – état au 31.12.2022

Habitants	1'943	(2021 : 1'874 : + 3.68 %)	par rapport à 2021 (69 habitants)
<i>dont</i>	1'252	(2021 : 1'210)	personnes de nationalité suisse
	691	(2021 : 664)	personnes de nationalité étrangère
Résidents secondaires	14	(2021 : 13)	
Nationalités	56	(2021 : 53)	
Ménages	830	(2021 : 809)	
<i>dont</i>	287	(2021 : 273)	ménages avec enfants

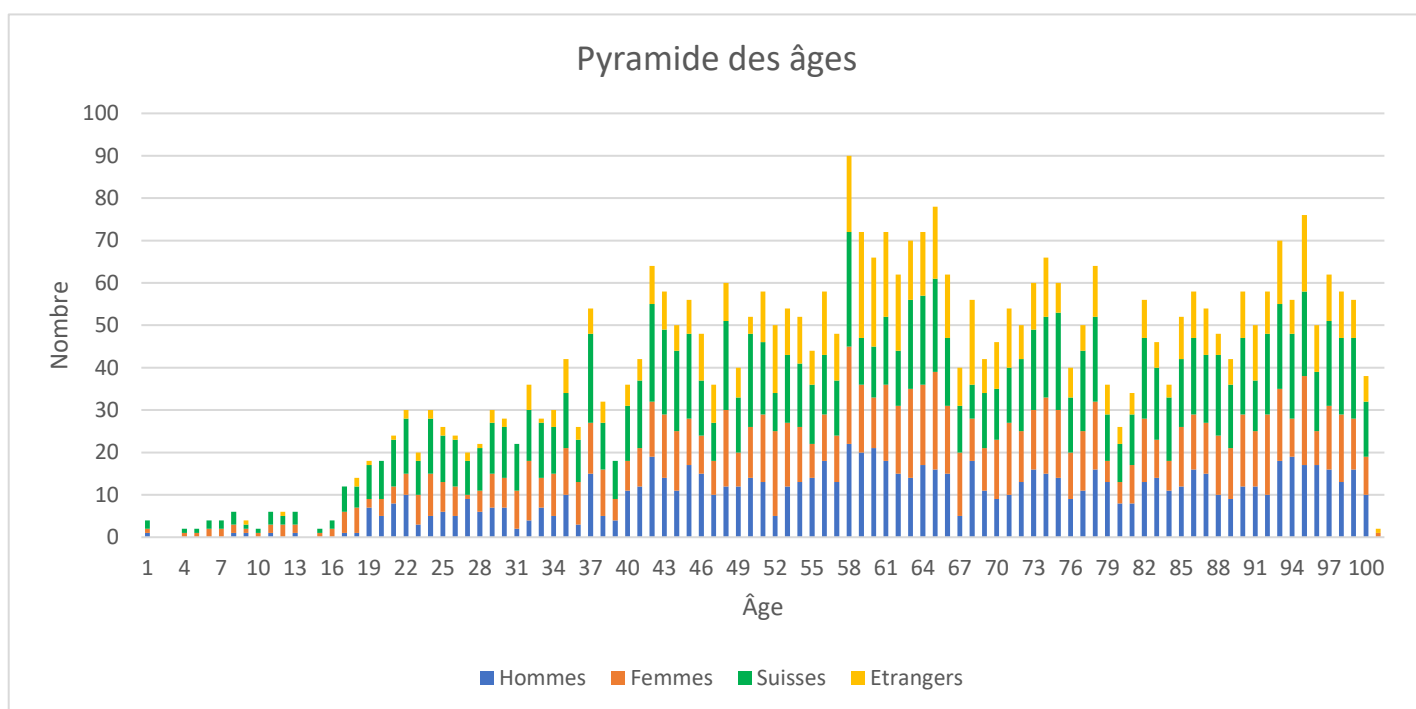
Evolution de la population



Electeurs suisses	947 (2021 : 913)
Electeurs étrangers	320 (2021 : 276) (en matière communale, étrangers en Suisse depuis plus de 10 ans et dans le canton de Vaud depuis plus de 3 ans)

Quelques données entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

Mutations	573 (2021 : 627)	(arrivée, départ, naissance, décès, obtention de permis de séjour, mariage, divorce, reconnaissance en paternité, etc.)
dont	246 (2021 : 253)	arrivées
	163 (2021 : 242)	départs
	83 (2021 : 66)	changements de domicile
	16 (2021 : 23)	naissances
	9 (2021 : 9)	décès
	14 (2021 : 9)	mariages
	8 (2021 : 5)	divorces
	12 (2021 : 3)	séparations
Bourgeois de Roche	22 (2021 : 17)	naturalisations



Registre des chiens – état au 31.12.2022

Nombre de chiens inscrits	125
---------------------------	-----

4.4 BOURSE COMMUNALE

Au cours de l'année 2022, le boursier a soutenu avec efficacité la Municipalité dans le délicat exercice de la gestion du ménage communal et de son équilibre.

Comme les années précédentes, il a assumé, en sus des opérations quotidiennes relatives aux écritures comptables de facturation et de gestion, le suivi trimestriel des comptes et de la trésorerie communale.

4.5 Analyse des comptes 2022

Au niveau des finances, l'année 2022, budgétée en 2021 avec un excédent de charges de **CHF 153'213.00**, clôture sur un excédent de recettes de **CHF 94'581.21**.

Les principaux facteurs qui expliquent cette différence sont :

- Un rééquilibrage de la péréquation de l'année précédente pour **CHF 326'121,00** (compte 22.452.10)
- Une charge moins élevée que budgétée de **CHF 108'791.86** pour l'ARASAPE (compte 73.3654.2)
- Une charge moins élevée que budgétée de **CHF 103'558,86** pour l'ASPIHL (compte 51.352.01)

A noter également que le montant total des produits de fonctionnement (CHF 10'918'388.53) est très largement supérieur à celui budgété (CHF 8'622'390.00). Cet écart est dû au produit de la vente de parcelles dont le montant a été attribué aux fonds de réserves comme défini dans les préavis (42/19 et 03/22).

		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	ADMINISTRATION GENERALE	CHF 1'940'218.80	CHF 643'910.45	CHF 2'027'887.00	CHF 682'500.00	CHF 1'779'676.88	CHF 647'363.25
2	FINANCES	CHF 1'255'800.89	CHF 5'810'240.43	CHF 1'035'076.00	CHF 5'471'464.00	CHF 1'210'375.33	CHF 5'692'378.96
3	DOMAINES ET BATIMENTS	CHF 1'171'639.47	CHF 1'288'125.19	CHF 1'154'717.00	CHF 1'220'005.00	CHF 1'384'984.16	CHF 1'478'556.64
4	TRAVAUX	CHF 3'178'131.45	CHF 2'589'578.06	CHF 1'169'070.00	CHF 693'564.00	CHF 1'417'851.30	CHF 761'252.37
5	INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTE	CHF 1'011'601.55	CHF 22'555.70	CHF 1'113'571.00	CHF 27'500.00	CHF 989'598.55	CHF 12'166.30
6	POLICE	CHF 292'626.64	CHF 21'558.00	CHF 291'419.00	CHF 15'000.00	CHF 279'952.40	CHF 18'305.00
7	SECURITE SOCIALE	CHF 1'439'181.01	CHF 7'813.19	CHF 1'476'006.00	CHF 4'500.00	CHF 1'439'004.45	CHF 9'317.00
8	SERVICES INDUSTRIELS	CHF 534'607.51	CHF 534'607.51	CHF 507'857.00	CHF 507'857.00	CHF 489'374.25	CHF 489'374.25
	CHARGES / PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	CHF 10'823'807.32	CHF 10'918'388.53	CHF 8'775'603.00	CHF 8'622'390.00	CHF 8'990'817.32	CHF 9'108'713.77
	DEFICIT / BENEFICE	CHF 94'581.21			CHF -153'213.00	CHF 117'896.45	

Les investissements réalisés en 2022 s'élèvent à CHF 407'135.90 contre une prévision budgétaire de CHF 2'921'661.00. Les frais en Cyber-sécurité et vidéosurveillance sont à charge directe dans les comptes de fonctionnement 2022. Les autres grandes différences viennent de la non-réalisation de plusieurs investissements dont la mise en œuvre des préavis a été retardé (route interne des Vernes, réfection des routes et chaussées...). Ces travaux seront reportés sur les prochaines années.

Les principales charges d'investissements ont été : l'avancée du PA Les Vernes, la participation au financement de la construction du Canal du Haut-Lac ainsi que l'étude préliminaire de la capacité des ponts du réseau des chemins AF.

L'ensemble des amortissements ordinaires a pu être honoré et respecté pour une somme de CHF 621'171.55.

4.6 VALORISATION DES TITRES ET VALEURS DU PORTEFEUILLE COMMUNAL

Valeur au 31.12 de chaque année.

Actions et assimilées	2018	2019	2020	2021	2022
Valeurs au 31.12.	7'527'097.00 CHF	7'662'209.00 CHF	7'596'752.00 CHF	7'833'811.00 CHF	6'832'931.00 CHF
Pertes / Gains	-16'505.65 CHF	135'112.00 CHF	-65'457.00 CHF	237'059.00 CHF	-1'000'880.00 CHF

Etat réajusté avec la valeur des titres uniquement, hors compte courant.

La variation fiscale en CHF de notre portefeuille (valeur de marché au 31.12) est de -CHF 1'000'880.00. Les bons résultats de la BCV ne suffisent pas à couvrir les pertes de valeurs de la Romande Energie Holding SA et Holdigaz SA réunis.

Toutefois, nous avons obtenu d'excellents revenus issus des distributions de dividendes sur les

actions comme suit :

Aperçu des principaux titres à la Banque Cantonale Vaudoise en 2022

Actions	Dénomination	Revenu unitaire	Revenu brut	Variation de valeur 2022 vs 2021
13'570	Banque Cantonale Vaudoise	3.70	50'209.00	243'581.50 CHF
3'416	Romande Energie	36.00	122'976.00	- 854'000.00 CHF
12'200	Holdigaz	5.00	61'000.00	- 390'400.00 CHF
55	Autres	-	-	61.00 CHF
			234'185.00	- 1'000'879.50 CHF

Fond de réserve

Le résultat 2022 a permis des attributions aux fonds de réserves pour CHF 150'000.00 :

- CHF 50'000.00 au fonds de réserve renouvellement de l'éclairage public (compte 9282.14)
- CHF 50'000.00 au fonds de réserve domaine et bâtiments (compte 9282.2)
- CHF 50'000.00 au fonds de réserve travaux (compte 9282.3).

De plus comme validé dans les préavis 42/19 et 03/22 le produit net des ventes des parcelles 924 à 931, et de la 941 a été affecté aux fonds suivants :

- CHF 897'565.00 au fonds de réserve Travaux (compte 9282.3)
- CHF 897.565.00 au fonds de réserves Domaine et bâtiments (compte 9282.2)

Indicateurs financiers et ratios

La méthode d'analyse financière applicable aux collectivités publiques se base sur les éléments cités ci-après. Les chiffres-clés à dégager de la comptabilité sont les suivants :

Analyse et suivi de la marge d'autofinancement (MA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Marge d'autofinancement	675'451.00 CHF	1'101'198.06 CHF	1'381'927.50 CHF	1'661'232.24 CHF	1'242'705.93 CHF	3'349'181.96 CHF
Investissement Net	1'994'352.75 CHF	433'965.99 CHF	637'027.49 CHF	859'770.00 CHF	2'337'983.00 CHF	- 1'427'051.55 CHF
Degré d'autofinancement	38.22	253.75	217.17	193.22	53.15	-234.69

4.6.1.1 Facture sociale

Sous la dénomination "facture sociale" sont regroupés les coûts de la politique sociale définis dans l'article 15 de la Loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et supportés par les communes et le canton. Cette répartition est réalisée pour moitié à la charge des communes et l'autre moitié à la charge du canton. Selon le protocole d'accord de juillet 2013 sur les négociations financières entre l'État et les communes, l'augmentation de cette facture est répartie différemment : deux tiers à la charge du canton et un tiers à la charge des communes, depuis le 1er janvier 2016.

Ci-dessous, les détails de la contribution au décompte définitif de la participation à la cohésion sociale 2021 (nouveau nom de la facture sociale), compte tenu de la répartition adoptée par la Commission paritaire de la péréquation (COPAR).

Le décompte final, basé sur les comptes 2021 de l'État de Vaud, s'élève à CHF 795'342'044. -.

Ceci donne pour notre commune, des acomptes 2021 facturés pour CHF 954'974.00, pour un décompte final global de CHF 1'027'463.80. Nous avons donc sur l'exercice 2022, un rattrapage de CHF 72'489.80 visible sur le compte 72.35158.

Motifs des variations les plus significatives

R1. PC à domicile et hébergement (-7.7 millions)

Les dépenses pour les prestations complémentaires à domicile, partiellement compensées par la participation fédérale, expliquent un écart de CHF 3.1 mios.

La pandémie est responsable de plusieurs effets pour le domaine de l'hébergement médico-social : d'une part les établissements ont été indemnisés pour les coûts supplémentaires nets liés au COVID (+5.8

mios), d'autre part la diminution des journées d'hébergement a fait baisser les aides individuelles pour l'hébergement et les activités de jour (-12.3 mios).

R2. Assurance maladie (+8.6 millions)

En 2021, il y a un dépassement sur les subsides aux primes d'assurance maladie (CHF 4.6 mios). La participation fédérale a été plus faible qu'annoncée (CHF 4.0 mios).

R3. RI+ participation cantonale à l'assurance chômage (+5.4 millions)

Les principaux écarts sont liés aux cotisations AVS des personnes sans activité lucrative et les frais d'hospitalisation d'urgence (CHF 0.5 mio), Revenu d'insertion (CHF 0.6 mio), remboursements d'aide sociale et réévaluation de créances (CHF 1.7 mios), subventions aux Centres sociaux régionaux (CHF 0.5 mio), prestations et frais de fonctionnement du Centre social d'intégration des réfugiés (CHF 1.8 mios) et subventions (CHF -0.7 mio). Le solde de la variation correspond aux mesures prises par le service de l'emploi en lien avec le COVID-19 (prestations correspondant à la let. I art.7 RLOF).

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1 REVISION DU PLAN COMMUNAL D'AFFECTATION (PACOM)

En octobre 2022, notre mandataire, le bureau Repetti Sàrl a transmis à la Direction générale du territoire et du logement, le Plan d'affectation communal pour examen préalable.

5.2 PLAN D'AFFECTATION « LES VERNES »

La construction pour la réalisation d'un giratoire s'est achevée. Ce carrefour permet l'accès direct sur le site industriel dans le but de lui donner une nouvelle orientation axée sur des entreprises à haute valeur ajoutée et offre l'occasion de repenser l'aménagement du secteur dans sa globalité.

La création d'un biotope ordonné par la Direction générale de l'environnement a été réalisé afin de préserver l'environnement et sa faune locale, dont le crapaud sonneur à ventre jaune.



Crapaud sonneur à ventre jaune dit «Charlie»

Les démarches ont également été entreprises suite à la décision du Conseil communal du 9 février 2022 concernant le préavis n°03/2022 relatif à la vente de deux surfaces de 2'884m² et de 502 m² à détacher de la parcelle 323.

5.3 PLAN D'AFFECTATION « LE CLOS »

A travers le préavis n°01/2022, le plan d'affectation « Le Clos » et son règlement ont été légalisés. La Direction générale du territoire et du logement l'a approuvé en novembre 2022.

5.4 AGGLOMERATION RIVELAC

Le projet d'agglomération Riviera-Veveyse-Haut-Lac (Rivelac) comprend 14 communes vaudoises (Chardonne, Jongny, Corseaux, Vevey, Corsier-sur-Vevey, La Tour-de-Peilz, Blonay, St-Légier-La Chiésaz, Montreux, Veytaux, Villeneuve, Noville, Rennaz, Roche) et une fribourgeoise (Châtel-St-Denis).

Le projet d'agglomération Rivelac répond à quatre objectifs principaux :

- Densifier le tissu urbain déjà bâti notamment à proximité des axes de transport public et des gares ;
- Favoriser l'usage des transports publics et de la mobilité douce ;
- Limiter les mouvements pendulaires en développant l'emploi en priorité près des gares principales et en renforçant les pôles stratégiques de développement de l'agglomération (Villeneuve Sud / La Veyre- Fenil / Châtel-St-Denis) ;
- Préserver le paysage agricole et viticole des coteaux, celui des grands sites montagnards et de la basse plaine du Rhône.

En 2022, le bureau d'agglomération s'est focalisé sur :

- La poursuite de l'élaboration d'un projet d'agglomération de cinquième génération et d'un Plan directeur intercommunal (partie vaudoise d'Agglomération Rivelac) avec l'engagement d'un mandataire urbaniste (le bureau Güller & Güller) par le biais d'une procédure d'appels d'offres marchés publics.
- La suite du développement de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (partie vaudoise d'Agglomération Rivelac) en collaboration avec Chablais Région.
- La coordination intercantonale sur le développement du projet.

Dans le cadre de l'aménagement de notre territoire et du développement du PDI/PA5 de AggloRivelac, en 2022, nous avons poursuivi notre étroite collaboration intercommunale (entre les 4 Communes du Haut-Lac concernées de la Cooridat).

6. VOIRIE, DOMAINES, PARCS ET JARDIN

6.1 SECTEUR DE VOIRIE

Ce service que nous remercions chaque année pour la qualité de son travail, s'occupe notamment de l'entretien des chemins, des places de jeux, parcs et jardins, du fauchage de toutes les surfaces vertes le long des chemins de la Commune et routes cantonales, de la décoration florale, de l'entretien du cimetière et des berges.

L'hiver est resté très modeste de par ses chutes de neige durant une semaine, néanmoins cela a nécessité une vigilance permanente du service pour le salage durant pratiquement deux mois afin de garantir le maximum de sécurité aux usagers des chemins.

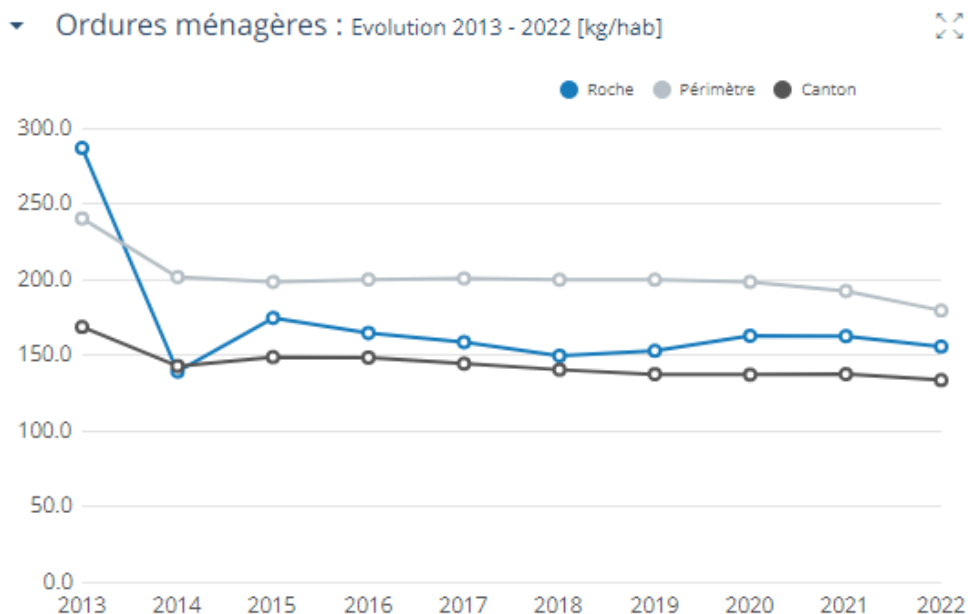
L'équipe du service voirie a été renforcée et est à nouveau complet suite à l'arrivée de deux nouveaux employés, à savoir M. Mathieu Catillaz et M. Damien Fogoz.

6.2 DECHETS

La déchetterie est toujours ouverte un samedi sur deux et continue de donner une entière satisfaction à la population. La quantité de déchets récoltée sur notre commune est stable. En quelques chiffres, selon la statistique communale annuelle des déchets urbains.

Déchets collectés	Quantité
Incinérables (ordures ménagères et encombrants)	382.526 t
Biodéchets	218.200 t
Bois usagé	39.440 t
Papier, carton	91.150 t
Métaux	26.140 t

Verre	76.938 t
Appareils électroménagers et électroniques	6.784 t
Vêtements usagés	18'638kg



Roche : graphique tiré de la statistique communale des déchets urbains

6.2.1 GastroVert Private

La Municipalité a également mis en place, en collaboration avec SATOM SA, le système de collecte de déchets GastroVert Private qui consiste à sortir du sac-poubelle taxé les restes alimentaires pour les mettre dans un collecteur spécifique. Les déchets alimentaires y sont valorisés par la production de biogaz, d'énergie électrique verte, de chaleur et, si les conditions le permettent, de compost.

Ce compost, correspondant aux critères de l'agriculture biologique, est utilisé par les agriculteurs de la région et permet ainsi la production de nouveaux aliments.

Depuis la mise en service mi-octobre de cette collecte supplémentaire, le système donne entière satisfaction. En effet, jusqu'au 31 décembre, quelques 5'972 Kg ont été récoltés, ce qui correspond à 73 levées. Ce qui représente 21 kg par habitant.

6.3 PARCS ET JARDINS

Un entretien courant est suivi sur nos différents parcs et places de jeux. Les espaces fleuris sont entretenus par notre employé dédié aux travaux paysagers.

La Commune de Roche, comme les années précédentes, a participé à la campagne «1 Tulipe pour la VIE » orchestrée par l'association L'aiMant Rose. Cette campagne consiste à planter 8 tulipes blanches pour une rose afin de sensibiliser la population sur le fait qu'une femme sur huit est touchée par le cancer du sein.



Parc Haller

Il a également été décidé de participer à l'action de la journée annuelle des Proches Aidants à la suite d'une proposition du Réseau Santé Haut-Léman qui consiste à poser une plaquette sur un banc de la Commune pour rendre hommage aux proches aidants et à leur engagement.



Parc Haller

6.4 DECORATION DE NOËL

Au vu des mesures à prendre en vue de l'éventuelle crise énergétique, le Temple de Roche n'a malheureusement pas été illuminé en 2022. La Municipalité espère retrouver la magie des Fêtes en 2023.

7. CIMETIERE

Rien à signaler.

8. DOMAINES ET TERRAINS COMMUNAUX

Dans le cadre de la réfection des chemins de plaine et suite à l'expertise des AF, une étude préliminaire a été menée afin de déterminer les capacités portantes des ponts 1, 2 et 3 (ponts sur le Grand Fossé et sur le Grand Canal) situés au sud du territoire communal, selon plan ci-dessous, afin d'intervenir de manière cohérente et efficiente sur le réseau de chemins agricoles.



8.1 Forêts

Le GFA, mandaté par la commune s'occupe de l'entretien de nos forêts. Cette année, rien de particulier n'a été entrepris. Il est prévu pour 2023, une grande coupe de rajeunissement au niveau des abords du Chalet du Creux avec une installation de câblage pour l'évacuation des billes.

8.2 VIGNES

La vigne de la commune sont travaillées depuis 2020 par M. Adrien Gostelli, vigneron-tâcheron. Nous avons récolté du raisin de qualité. Toutefois, les quotas n'ont pas été remplis.

1'576kg de Chasselas

469 kg de Pinot noir

800 kg de Garanoir

Toujours sur conseils de M. Gosteli, il a été décidé de renouveler 4 lignes de rouge afin de replanter du pinot noir.

9. DIGUES ET COURS D'EAU

9.1 ECF DU HAUT-LAC

Les travaux de gros œuvres de l'ECF du Haut-Lac se sont terminés en fin d'année. Une visite des travaux a été faite à la mi-décembre et la commune a pu faire quelques remarques concernant la qualité des travaux. Points qui seront refait début 2023. En ce qui concerne l'entretien de ce cours d'eau, les trois premières années, celui-ci est financé à 95 % par la DGE-Eau et les 5 % restant à charge des communes (Roche-Rennaz et Noville) et la DGMR (H144) selon la même clé de répartition que la construction de ce canal.

9.2 COURS D'EAU

L'entretien de l' Eau-Froide se fait par la commune sur les tronçons définis par le règlement d'entretien suite à l' ECF Eau-Froide. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 60 % par la DGE-Eau.

10. SOCIETES LOCALES ET SPORTS

La rencontre annuelle entre la Municipalité et les représentants des sociétés a eu lieu le 3 mars au carnotzet.

10.1 FESTIVITE DU 1^{ER} AOÛT

Les festivités du 1er août ont pu se dérouler devant la maison de commune sous un soleil radieux. Mélange subtil de patriotisme, de légèreté et de complicité, cette manifestation a été encore une fois une réussite. La Municipalité tient à remercier l'USL, les sociétés locales ainsi que les employés communaux pour l'organisation de cette fête.



11. TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES

11.1 POLICE DES CONSTRUCTIONS

Une séance hebdomadaire réunit le Municipal-délégué, le Greffe municipal et le technicien communal, afin de coordonner les dossiers et de préparer les objets qui seront portés à l'ordre du jour de la prochaine séance de Municipalité.

Le Greffe municipal, en collaboration avec le technicien communal, sont chargés de contrôler tout projet de construction selon les différents règlements communaux, la loi et le règlement d'application sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC) et autres règlements et normes en vigueur (énergie, AEAI, etc.).

Récapitulatif des dossiers traités en 2022

Nouvelles demandes	25 nouveaux projets (24 en 2021)
Permis de construire délivrés : procédure enquête publique	8 (9 en 2021)
Permis de construire délivrés : procédure dispense d'enquête publique	12 (10 en 2021)
Capteurs solaires	12 (1 en 2021)
Permis d'habiter/utiliser	7 (1 en 2021)
Permis de fouille/dépôt	9 (9 en 2021)
Arrêt de travaux	2
Dénonciation à la Préfecture	1
Autorisation pour abattage d'arbres protégés (affichage de 20 jours au pilier public	2 (3 en 2021)
Emoluments administratifs perçus	CHF 25'761.70

Le Greffe municipal a également procédé au suivi courant des dossiers pour lesquels un permis de construire avait été délivré durant les années précédentes, soit le suivi des chantiers et relance d'objets en attente et archivage des dossiers terminés.

12. ROUTES ET CHEMINS

12.1 GIRATOIRE DE LA ZONE DES VERNES

Cf. art. 5.2

12.2 CHEMIN DU BORD-DU-MONT

Après consultation de la DGMR de l'Etat de Vaud, il a été contrôlé que la signalisation mentionnant le danger de chutes de pierre était conforme au risque, bien en place et visible par les personnes souhaitant emprunter le chemin du Bord du Mont.

En parallèle, un appel d'offre à ingénieur civil a été lancé pour l'étude de réalisation d'un trottoir sécurisé longeant la RC780 depuis les feux jusqu'à la station-service Tamoil.

13. SERVICE DES EAUX

13.1 SIGE

Le rapport de gestion du SIGE est disponible sur le site www.sige.ch

13.2 EPUDEHL

Le rapport de gestion et les comptes EPUDEHL 2022 sont annexés au présent rapport.

14. ENERGIE

14.1 CRISE ENERGETIQUE

Dans le cadre de la crise énergétique annonçant un risque de pénurie, la Municipalité soutenue par ses services communaux, ont été amenés à mettre en place un plan de continuité des activités en cas de pénurie de gaz et d'électricité, sans oublier les mesures en lien avec les infrastructures d'évacuation et d'épuration des eaux, ainsi que la distribution de l'eau potable.

Selon les directives reçues des autorités cantonales, il a également été demandé de définir un Point de Rencontre d'Urgence (PRU) en cas de catastrophe ou de situation d'urgence. La salle de la Rotzérane a été choisie et permettrait d'accueillir la population touchée en cas d'événement.

Afin de pouvoir informer au mieux la population, le 12 décembre 2022, la Municipalité a également profité des services de la Romande Energie pour l'organisation d'une soirée de présentation liée au risque de pénurie d'énergie, à la préparation du plan OSTRAL de la Confédération et aux pistes d'économies d'énergies pouvant être réalisées par tout en chacun.

Deux décrets cantonaux urgents sont également entrés en vigueur le 2 novembre 2022 (s'appliquant jusqu'au 30.04.2023) afin de mettre l'accent sur la prévention pour l'extinction des éclairages non essentiels, notamment les vitrines commerciales et les bureaux.

14.2 ECLAIRAGE PUBLIC

Le risque de pénurie d'électricité annoncé par le Canton et les mesures à prendre le cas échéant ont amené la Municipalité à étudier la possibilité de réduire la consommation d'énergie de son éclairage public, en attendant la mise en place de notre nouveau système LED télégéré.

Le Conseil communal a adopté le préavis 14/2022 relatif à une demande de crédit pour permettre une extinction ponctuelle de l'éclairage public. Cette décision a permis à la Municipalité de pouvoir gérer l'extinction sur commande de l'éclairage entre minuit et 5 heures du matin. Selon Romande Energie, l'économie de dépense énergétique réalisée devrait s'élever à environ 40% et à environ 20% au niveau économique.

15. SECURITE PUBLIQUE

15.1 POLICE

Les relations avec la gendarmerie vaudoise sont toujours bonnes, le poste de Villeneuve répondant à nos demandes.

Concernant la commission de police, elle a délivré 91 ordonnances pénales (149 en 2021), dont 9 oppositions (2 refusées et 7 acceptées) et 87 amendes d'ordres (34 en 2021). Elle a procédé à aucune audition pour le traitement d'oppositions.

En 2022, la Gendarmerie a intervenu sur le territoire rotzéran pour 248 événements contre 203 en 2021 (vol par effraction, trouble à la tranquillité/nuisance, litige, accident de circulation, animaux, cybercriminalité, etc.)

15.2 SDIS DU HAUT-LAC

Etant donné le rapport volumineux, le rapport complet du SDIS du Haut-Lac peut être consulté sur le site de la Commune (onglet vie quotidienne – sécurité).

15.3 ORPC

Etant donné le rapport volumineux, le rapport complet de l'ORPC peut être consulté sur le site de la Commune (onglet vie quotidienne – sécurité).

16. BATIMENTS COMMUNAUX

Au fil des ans, la gestion des clés des bâtiments communaux est devenue de plus en plus compliquée pour l'administration communale. L'accès aux différents bâtiments communaux est devenu problématique par la perte de clés ou par manque de communication lors du transfert de celles-ci. De plus, la partie électronique de la majorité des cylindres actuels étant usée, ces derniers doivent être remplacés. Il a donc été proposé d'équiper tous les bâtiments communaux par un système de contrôle d'accès électronique.

16.1 LOCAL VOIRIE

A la suite de travaux minimes de transformations effectués en 2021, le bâtiment était tout même à la limite de la salubrité, c'est pourquoi des travaux de réaménagement plus conséquent ont été entrepris dans le cadre d'une demande de crédit validée par le Conseil communal (préavis n°13/2022).

Quelques galandages ont été montés, un vrai espace vestiaire avec une douche a été créé, la section sanitaire avec de nouveaux mobiliers (WC, urinoir et lavabo) a été rénovée, ainsi que l'isolation sur le faux plafond existant pour limiter les pertes de chauffage par le toit. Tous ces travaux ont pu être effectués par le personnel voirie.

16.2 COMPLEXE DE LA ROTZÉRANE

A la suite de la réception des autorisations cantonales, 7 caméras de vidéosurveillance ont été installées sur le site de la Rotzérane afin d'éviter la perpétration d'infractions contre des personnes et des biens communaux.

17. POLICE DU COMMERCE

Chaque année, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) met en place une campagne nationale sur un sujet particulier. En 2022, le thème choisi porte sur l'Indication des prix dans les boulangeries, les pâtisseries/confiseries et les tea-rooms. Des contrôles en lien avec cette campagne nationale ont été fait.

18. CULTURE ET TOURISME

18.1 MUSEE SUISSE DE L'ORGUE

Quelques nouvelles du musée de l'Orgue (texte tiré de leur rapport d'activité 2022) :

Évidemment, cette année 2022 restera gravée dans nos mémoires car notre bien-aimé fondateur et conservateur Jean-Jacques Gramm nous a quitté au matin du samedi 30 avril. Nous avons appris la triste nouvelle tous ensemble car nous étions justement une équipe réunie au musée pour une journée de rangements et nettoyages. Après le choc de la surprise, nous avons organisé une cérémonie d'adieu le jeudi 5 mai dans son cher musée comme il l'avait souhaité, en toute simplicité, avec une cinquantaine d'amis et de collègues. Ses cendres reposent maintenant dans un columbarium au creux d'une petite niche de la vénérable bâtisse. Nous avons décidé de garder l'appartement pour les besoins de l'association et de la fondation. Grâce à votre fidélité, votre soutien et votre présence, le Musée suisse de l'Orgue peut poursuivre au mieux sa marche en avant et tendre vers un développement propice à attirer l'attention d'un public élargi.

Visites au Musée : 559 visiteurs
Animation musicale : 449 auditeurs ont assisté aux concerts
2022
Expositions temporaires : aucune

Le comité se présente comme suit pour 2022 :
Présidente : Myriam Clerc
Vice-président : Dominique Morisod
Trésorier : Ad intérim par le vice-président

Membres : Philippe Aquoise, muséographe, Julien Cattin, Sylvie Pigeon, Alexandre Piano et Christophe Renaud



19. EDUCATION ET ENSEIGNEMENT

19.1 FONDATION VERDEIL – PROJET DUO

Dans sa séance du 12 octobre, le Conseil communal a accepté le préavis relatif à une demande du crédit d'étude déposé par la Municipalité pour la réalisation du projet scolaire et parascolaire DUO sur le site des Prés Clos. La construction d'un site communautaire regroupant une école primaire, une école spécialisée et une UAPE sera menée par deux maîtres d'ouvrage : la Fondation de Verdeil et la Commune de Roche.

La future unité d'accueil pour écoliers proposera jusqu'à 72 places permettant d'accueillir tous les élèves scolarisés à Roche jusqu'à la 8P. Le projet prévoit également un restaurant scolaire d'application pour des jeunes en formation transition écolémétier de la Fondation de Verdeil. Les parties prenantes du projet se réjouissent du signal concret adressé par le Conseil communal aux autorités scolaires cantonales, aux communes membres du Réseau « Enfants Chablais » et au Conseil de la Fondation de Verdeil pour la réalisation d'une école à visée inclusive. Le projet DUO s'inscrit pleinement dans la vision cantonale et le concept 360 développé pour favoriser l'inclusion des enfants à besoins particuliers. Ce futur site offre l'opportunité de mutualiser dans un lieu unique de nombreuses compétences pour l'enseignement et l'accompagnement des élèves quels que soient leurs particularités et leurs besoins. Les infrastructures seront également adaptées et les espaces conviviaux conçus de manière à favoriser la rencontre et le vivre ensemble.

19.2 ELEVES, CLASSES ET SALLES

Effectifs

L'Etablissement de Villeneuve Haut-Lac comprend plusieurs sites, à savoir : Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve, soit 76 classes pour un total de 1'405 élèves et 159 enseignants et collaborateurs pédagogiques.

1'405 élèves, contre 1'348 une année auparavant et 1'301 en décembre 2020. Une augmentation régulière des effectifs se confirme donc année après année.

Les deux sites de Roche (Salines et Prés Clos) comptent eux 312 élèves, répartis dans 17 classes, en fonction de leur âge.

Représentants de l'école

- Mme Christelle Emery représentante des enseignants
- Mme Hélène Tabanou représentante des enseignants
- Mme Muriel Ansermoz Directrice de l'établissement scolaire

Il traite de divers sujets scolaires et parascolaires dans un esprit de collaboration et une vision de journée continue de l'enfant. Le Conseil d'Etablissement a également la possibilité de nommer des commissions pouvant étudier des sujets plus précis et ainsi être force de proposition. Il peut aussi faire appel aux représentants des élèves.

Depuis sa nouvelle élection, le Conseil d'Etablissement dispose d'un budget pour concrétiser certains projets communautaires.

20. TRANSPORTS SCOLAIRES

La Municipalité rappelle que le chemin préconisé pour se rendre à l'école de Pré Clos est celui qui longe la voie de chemin de fer et non le long de la route Cantonale. En effet, celui-ci permet d'assurer une meilleure sécurité des enfants de par son large trottoir et la vitesse limitée des véhicules.

La mise en place d'un pedibus a été discuté mais faute de bénévoles, il n'a pas pu être mis en place. Ce sujet sera relancé et une communication rééditée dans l'espoir qu'un tel service puisse voir le jour rapidement.

21. FORMATION ET JEUNESSE

21.1 ACCUEIL DE JOUR ENFANTS – ARASAPE

L'année 2022 a été révélatrice du besoin de la population de bénéficier de places d'accueil, notamment parascolaires, puisqu'on enregistre une légère hausse du nombre d'heures de garde de 5%, tout type d'accueil confondu sur l'ensemble des communes du district.

Pour la commune de Roche, on peut noter une stabilisation du nombre d'heures qui a même diminuée de 0.5% par rapport à 2021. Les frais liés à l'ARASAPE qui avaient augmenté de manière importante pendant les années de mutation de la commune sont donc en train de se stabiliser.

21.2 UAPE

La Cédille est ouverte de 6h30 à 18h30 tout au long de l'année scolaire. La fréquentation de cette structure a beaucoup augmenté ces dernières années et arrive à saturation. Cette augmentation a pu être absorbée grâce à la mise à disposition de la buvette de la Rotzérane pour les repas dans l'attente de la réalisation d'une nouvelle structure qui sera intégré au sein du nouveau bâtiment scolaire du projet Duo. Durant cet intervalle une UAPE sera également mise en place à Noville à partir de la rentrée 2023 ce qui améliorera la situation.

Qui plus est, afin d'améliorer les conditions de vie des enfants et de respecter les normes de l'OAJE, le module a été équipé d'une salle supplémentaire afin de pouvoir répartir les enfants dans différents espaces en fonction des activités.

22. AFFAIRES SOCIALES

22.1 INTEGRATION – CLASSE DE FRANÇAIS

Le nombre d'élèves aux cours de français au 31 décembre 2022 était de 10.

23. INTEGRATION ET QUALITE DE VIE

23.1 MANIFESTATIONS DIVERSES

La manifestation « Bienvenue chez vous » qui est organisé afin de réunir les nouveaux habitants, les jeunes ayant atteint 18 ans et les personnes naturalisés, a pu à nouveau être organisée et a eu lieu le 3 novembre. Cette 9^{ème} édition s'est déroulée à la salle de la Rotzérane.



23.2 COMMISSION D'ANIMATION

La commission d'animation a créé une association dont le comité est constitué des personnes ci-après :

Présidente : Annick Berdoz

Caissière : Monica Preite

Secrétaire : Sophie Geohargi

En 2022, la commission a organisé 5 événements : une chasse aux œufs, le « fais ton Roche », un vide-grenier, une fête de l'épouvante pour Halloween et les fenêtres de l'aveut. L'ensemble de ces événements ont remporté un franc succès auprès de la population qui s'est déplacé pour participer à ces manifestations. La Municipalité tient à remercier la commission pour son travail et que ces événements réguliers qui permettent aux habitants de se rencontrer et d'échanger puissent perdurer.

23.3 SORTIE DES AINES

Cette année, la Sortie des Aînés qui s'est déroulée sous le signe de la bonne humeur, a eu lieu le mercredi 14 septembre. Les aînés, accompagnés d'une délégation de la Municipalité, sont allés en car visiter la distillerie Morand puis, ils ont profité d'un bon repas dans la région de Sierre, marqué une pause gourmande au domaine des Iles à Sion avant de revenir à Roche.



23.4 JUBILAIRE

Le 24 juin 2022, la Municipalité a eu le plaisir de fête le 90^{ème} anniversaire de Madame Jordi.



24. ESPACES LIVRES

Espace magnifique et très convivial, Madame Aurore Di Meo fait comme chaque année un travail remarquable et la Municipalité la remercie chaleureusement de sa disponibilité.

25. NATURALISATION

Le Greffe municipal continue à assurer les tâches usuelles en relation avec les demandes de naturalisations suisses dont notamment :

- renseignements généraux aux requérants ;
- vérification de la recevabilité des dossiers et contrôle des documents requis ;
- convocations des candidats pour l'établissement des rapport d'enquête, à l'audition de la Municipalité, établissement de la décision d'octroi de la bourgeoisie, avis de transmission des dossiers au Canton ;

Quelques chiffres :

1 dossier traité selon l'ancienne procédure est toujours pendants auprès des autorités cantonale et fédérale, la phase communale ayant été menée à bien.

9 nouveaux dossiers sont parvenus à Roche durant l'année écoulée. 4 dossiers sont dans l'attente de recevoir l'autorisation de la Confédération de se faire naturaliser.

22 candidats ont obtenu la naturalisation suisse en 2022 (toutes procédures confondues).

26. ROCHE INFO – BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE

Le Roche Info, a été distribué à quatre reprises dans les ménages rotzérans, soit :

N°30 – mars 2022

N°31 – juin 2022

N°32 – septembre 2022

N°33 – décembre 2022

Il est disponible en tout temps sur le site internet de la commune, sous les rubriques : La Vie à Roche / Administration communale / Roche info.



27. CULTE

Rien à signaler pour 2022.

28. SUIVI DES VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION (GESTION 2021)

Vœu N° 1 : Clarifier le statut de l'étang du Grand-Cerlet (parcelle 169). S'agit-il d'un biotope à protéger ou peut-il être un espace ouvert à la population (promenade, accès à l'eau, espace de verdure, ...) ? Pour l'instant, il s'agit d'un espace dont la fonction n'est pas claire. Une signalétique serait la bienvenue (selon sa nature y installer un panneau explicatif ou d'interdiction).

Réponse : L'étang est un bassin de rétention et pas un biotope. Il est ouvert à la population. La Municipalité prévoit un entretien régulier du tour de l'étang et d'y installer un coin détente. Une signalétique sera installée.

Vœu N° 2 : Enlever ou modifier les panneaux ronds bleus se trouvant dans ou proches des plates-bandes. Certains sont endommagés. Sont-ils encore utiles et les mots employés sont-ils judicieux vis-à-vis des enfants et accueillants pour les randonneurs ?

Réponse : Les panneaux ont été enlevés.

Vœu N° 3 : Mettre de l'ordre derrière le bâtiment de la voirie. Hormis le matériel de la voirie qui y a sa place, d'autres objets (jouets d'enfants, vieux radiateurs, ...) n'ont rien à y faire.

Réponse : Le service de voirie, stock temporairement des objet trouvés ou objets encombrants déposés sur la voie publique, avant de l'acheminer vers la déchetterie. Il sera demandé à la voirie de tenir ce stock temporaire le plus discret possible.

Remarque n°1 La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité et le personnel de voirie pour l'excellent travail effectué afin de fermer le passage sous-voies à la circulation.

Remarque n°2: La butte anti-bruit commence à s'affaisser par endroits. Il semble pertinent d'étudier cet ouvrage afin de définir si des travaux de réfection sont nécessaires.

Réponse : La structure de cet ouvrage est consolidée avec de grosses barres en fer. La Municipalité veillera à ce que les éventuels affaissements soient repris. Le secteur de l'éco point sera repensé dans le cadre des travaux de réfection de la rue de la gare.

Remarque N° 3 : La commission de gestion est agréablement surprise du bon état d'entretien de la place de jeux, sise Pré de la Cava. Il s'agit maintenant de veiller à la maintenir en l'état, en particulier la table ronde et les bancs qui mériteraient une prochaine réfection.

Réponse : La Municipalité veillera à cet entretien et organisera pour cet hiver, la rénovation de la table et des bancs.

Remarque N° 4 : La stabilité des têtes des chevaux en bois ainsi que la main courante du toboggan n'ont pas l'air très stable. Une vérification semble utile et, si nécessaire, une petite remise en état est à envisager.

Réponse : La Municipalité fera ce contrôle et donner mandat pour une éventuelle remise en état.

29. LISTE DES ABREVIATIONS

ACI	Administration cantonale des impôts	LVLAF	Loi vaudoise sur les allocations familiales
AI	Assurance invalidité	MA	Marge d'autofinancement
ARASAPE	Association régionale de l'action sociale	MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
ASFICO	Autorité de surveillance des finances communales	OAJE	Office de l'accueil de jours des enfants
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile	ORPCi	Organisation régionale de protection civile
AVCD	Association Vaudoise des Communes Délégatrices	PA	Plan d'affectation
AVS	Assurance vieillesse et survivants	PC	Prestations complémentaires
CAD	Chauffage à distance	PC	Protection civile
CIP	Caisse intercommunale de pensions	PM	Personne(s) morale(s)
DGMR	Direction générale de la mobilité et de routes	RC	Route cantonale
EC/EU	Eaux claires / Eaux usées	RI	Revenu d'insertion
ECA	Etablissement cantonal d'assurance	RIE3	Réforme de l'imposition des entreprises 3
ECF	Entreprise de correction fluviale	RTP	Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
EPUDEHL	Epuration des eaux du Haut Lac	SDIS	Service de défense incendie et secours
EQH	Equivalent-habitant	SIT	Système d'information du territoire
FSG	Fédération suisse de gymnastique	SOCIR	Société coopérative immobilière de Roche
GFA	Groupement forestier des Agittes	TPC	Transports publics du Chablais
LACI	Loi sur l'assurance-chômage	UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire	USL	Union des sociétés locales
LC	Loi sur les communes	ZI	Zone industrielle

30. COMPTES COMMUNAUX 2022

30.1 TABLEAUX : COMPARAISONS AVEC LE DERNIER EXERCICE

Comparaisons avec le dernier exercice

	2022	2021	différence
Impôt sur le revenu	1'828'315.60 CHF	2'199'873.91 CHF	-371'558.31 CHF
Impôt sur prestations en capital	34'317.95 CHF	51'211.70 CHF	-16'893.75 CHF
Impôt sur la fortune	252'779.50 CHF	191'822.61 CHF	60'956.89 CHF
Impôt à la source	68'420.49 CHF	79'364.18 CHF	-10'943.69 CHF
Impôt travailleurs frontaliers	281'315.65 CHF	228'687.95 CHF	52'627.70 CHF
Impôt bénéfice personnes morales	386'867.30 CHF	128'199.75 CHF	258'667.55 CHF
Impôt capital personnes morales	2'647.40 CHF	7'631.15 CHF	-4'983.75 CHF
Impôt immeubles personnes morales	35'152.55 CHF	33'412.05 CHF	1'740.50 CHF
Impôt récupéré après défalcation	42'942.97 CHF	14'864.84 CHF	28'078.13 CHF
Intérêts moratoires	24'037.41 CHF	38'331.54 CHF	-14'294.13 CHF
Impôt foncier	357'353.05 CHF	341'588.85 CHF	15'764.20 CHF
Impôt sur les chiens	16'975.00 CHF	17'175.00 CHF	-200.00 CHF
Droits de mutation	306'784.20 CHF	130'658.45 CHF	176'125.75 CHF
Impôt sur les successions	247'581.10 CHF	675'121.80 CHF	-427'540.70 CHF
Part sur gains immobiliers	86'863.80 CHF	59'414.85 CHF	27'448.95 CHF
Patentes alcools	16'676.35 CHF	12'841.30 CHF	3'835.05 CHF
	3'989'030.32 CHF	4'210'199.93 CHF	-221'169.61 CHF

30.2 RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Résultat de l'exercice 2022

	Budget 2022	Comptes 2022	Comptes 2022 résultat net avec amortissements, attrib./prélèv. aux réserves et imputations internes
	résultat net	résultat brut sans amortissements, attrib./prélèv. aux réserves et imputations internes	
Recettes	8'622'390.00 CHF	10'286'749.78 CHF	10'918'388.53 CHF
Dépenses	8'775'603.00 CHF	6'937'567.82 CHF	10'823'807.32 CHF
Déficit (bénéfice) présumé	-153'213.00 CHF		
Résultat		3'349'181.96 CHF	94'581.21 CHF

30.3 RECAPITULATION DES CHARGES ET RECETTES PAR NATURE

Récapitulation des charges et recettes par nature

		Charges			
30	Autorités et personnel	1'364'000.75	CHF		
31	Biens, services, marchandises	1'444'763.04	CHF		
32	Intérêts passifs	44'700.54	CHF		
35	Remboursements, participations	3'582'980.48	CHF		
36	Aides et subventions	501'123.01	CHF		
		Recettes			
40	Impôts			3'880'570.81	CHF
41	Patentes, concessions			70'534.60	CHF
42	Revenus du patrimoine			2'719'746.12	CHF
43	Taxes, émoluments			1'358'635.90	CHF
44	Parts aux recettes cantonales			86'863.80	CHF
45	Participations, remb. des collectivités publiques			2'141'889.35	CHF
46	Autres participations, subventions			28'509.20	CHF
	Total exploitation	6'937'567.82	CHF	10'286'749.78	CHF
		Amortissements, attributions / prélèvements aux fonds de financement			
33	Amortissements	797'580.93	CHF		
38	Attributions fonds de financement	2'476'819.82	CHF		
48	Prélèvements fonds, financements spéciaux			19'800.00	CHF
	Total amortissements, attrib./prélèv. fo	10'211'968.57	CHF	10'306'549.78	CHF
		Total effectif			
39/49	Imputations internes	611'838.75	CHF	611'838.75	CHF
	Total général	10'823'807.32	CHF	10'918'388.53	CHF
		Résultat 2022 - augm. du capital			
	Balance	94'581.21	CHF		
		10'823'807.32	CHF	10'918'388.53	CHF

30.4 AMORTISSEMENTS

330 Amort. patrimoine financier			
20.3301.1	Pertes sur débiteurs - divers	26'361.90	CHF
20.3301.45	Pertes sur débiteurs - déchets	-	CHF
20.3301.46	Pertes sur débiteurs - épuration	-	CHF
20.3301.81	Pertes sur débiteurs - serv. des eaux	-	CHF
21.3301	Pertes sur impôts PP & PM	92'620.88	CHF
Total du patrimoine financier ordinaire		118'982.78	CHF

331	Amort. obligatoire patr. admn.	
17.331.1208	Amortissements réfection du terrain de tennis 08/2012	2'500.00 CHF
19.331.1545	Amortissement rempl. informatique & télécom 45/2015	1'936.90 CHF
19.331.1952	Amortissement logiciel communal et serveur 52/2019	19'294.00 CHF
31.331.1212	Amorti. Syndicat H144, part. travaux collectifs 12/2012	13'000.00 CHF
32.331.1719	Amortissement remplacement du pont d'Egraz 19/2017	7'351.20 CHF
342.331.34	Amortissements Ancien Moulin, rénovation et transformation	30'000.00 CHF
343.331.1721	Amortissement rempl. chauffage maison des Vurziers 21/2017	2'500.00 CHF
343.331.1940	Amortissement réfection de l'appt. au rez, Vurziers 40/2019	1'294.00 CHF
344.331.1652	Amortissement réfection appartement Salines 4 52/2016	4'350.00 CHF
344.331.1716	Amortissement réfection d'appartement au 1er étage 16/2017	10'203.00 CHF
351.331.1161	Amortissement Collège des Salines, CAD	4'740.00 CHF
351.331.1941	Amortissement internet Collège Salines, préavis 41/2019	12'750.00 CHF
351.331.2168	Amortissement stores Collège des Salines, préavis 68/2021	3'603.00 CHF
352.331.1318	Amortissement Rotzérane, raccord. CAD préavis 18/2013	2'160.00 CHF
352.331.1653	Amortissement Rotzérane, réfection partielle 53/2016	6'800.00 CHF
352.331.1715	Amort. Rotzérane, renouvellement installations audio 15/2017	5'928.00 CHF
354.331	Amortissement	70'000.00 CHF
354.331.1425	Amortissement Maison Saulniers, raccord. CAD 25/2014	1'900.00 CHF
357.331.1712	Amortissement nouvelle UAPE aux Prés-Clos, préavis (12/17)	35'302.45 CHF
359.331	Amortissement agrandissement collège Prés-Clos 1ère étape	86'000.00 CHF
359.331.1206	Amortissement agrandissement collège Prés-Clos	86'100.00 CHF
359.331.1313	Amortissement Collège Prés-Clos, piste de saut 13/2013	5'340.00 CHF
359.331.1318	Amortissement Collège Prés-Clos, raccord CAD préavis 18/2013	1'880.00 CHF
430.331.1423	Amortissement réfection rue de la Bâtie (23/2014)	11'000.00 CHF
430.331.1536	Amortissement aménagement piétonnier et 128 places, 36/2015	25'800.00 CHF
430.331.1538	Amortissement réaménagement. rue du Grammont, préavis 38/2015	5'869.00 CHF
430.331.1830	Amortissement réaménagement à la Rte du Simplon 30/18	24'620.00 CHF
431.331.1720	Amortissement éclairage public complémentaire Grand-Cercllet	800.00 CHF
431.331.1830	Amortissement réaménagements à la route du Simplon, 30/2018	1'480.00 CHF
431.331.2053	Amort. éclairage Pré la Cava/ Vers la Gare, préavis 53/2020	1'737.00 CHF
45.331.2204	Amortissement instal. GastroVert Private, préavis 04/2022	19'800.00 CHF
46.331.1946	Amortissement collect. drainages agricoles 46/2019	9'445.00 CHF
811.331.1833	Amortissement réfection chemin de l'Alex, préavis 33/2018	5'078.00 CHF
812.331.1433	Amortissement Génie civil station des Lizettes, 33/2014	79'000.00 CHF
812.331.1433.1	Amortissement appareillage station des Lizettes 33/2014	21'610.00 CHF

Total du patrimoine administratif ordinaire

621'171.55 CHF

30.5 ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE

380	Attrib. fonds résér., renouvel.	
21.380	Attribution fonds de réserve pour débiteurs douteux	13'500.00 CHF
21.380.1	Attribution à fonds de réserve risque de taxations	159'000.00 CHF

Total des fonds de réserves, renouvellement **172'500.00 CHF**

381	Attrib. financements spéciaux	
21.3819	Attribution au financement de manifestations touristiques	3'730.00 CHF
31.3814	Attribution au fonds de réserve "Domaine et bâtiments"	50'000.00 CHF
40.3813	Attribution au fonds de réserve travaux	50'000.00 CHF
42.3812	Attribution à fonds de réserve	1'795'130.00 CHF
431.3814	Attribution fonds de réserve renouvellement éclairage public	50'000.00 CHF
431.3819	Attribution fonds de réserve soutien énergies renouvelables	15'388.05 CHF
46.3811.1	Attribution à fonds de réserve	168'889.03 CHF
811.3813	Attribution fonds de réserve -Réseau	113'725.44 CHF
812.3813	Attribution au fonds de réserve services industriels	57'457.30 CHF

Total des fonds de réserves, financements spéciaux **2'304'319.82 CHF**

30.6 PRELEVEMENTS AUX FONDS DE RESERVE

480	Prélèvement fonds réserve	- CHF
------------	----------------------------------	-------

481	Prélèvement financ. spéciaux	
45.481	Prélèvement fonds de réserve	19'800.00 CHF

Total prélevé des fonds de réserves **19'800.00 CHF**

30.7 RECETTES ALEATOIRES

Recettes aléatoires

21.4040	Droits de mutation	306'784.20 CHF
21.4050	Impôt successions et donations	247'581.10 CHF
21.4090	Impôt récupéré après défalcatons/rachat ADB	42'942.97 CHF
21.4221	Intérêts moratoires	24'037.41 CHF
21.4411	Part sur gains immobiliers	86'863.80 CHF

Total des recettes aléatoires disponibles **708'209.48 CHF**

30.8 PEREQUATION ET DEPENSES THEMATIQUES – DECOMPTE FINAL 2021

Péréquation et dépenses thématiques – décompte final 2021

	Acomptes facturés	Décompte final	Différence
Facture sociale (Péréquation indirect)	954'975.00 CHF	1'027'464.00 CHF	72'489.00 CHF
Alimentation fonds de péréquation	-257'631.00 CHF	-583'752.00 CHF	-326'121.00 CHF
Réforme policière	138'608.00 CHF	127'380.00 CHF	-11'228.00 CHF
Totaux	835'952.00 CHF	571'092.00 CHF	-264'860.00 CHF

30.9 FACTURE SOCIALE – DECOMPTE FINAL 2021

Facture sociale – décompte final 2021

	Roche 0.1291852%	État 100%
PC à domicile et hébergement	325'163.39 CHF	251'703'366.00 CHF
Assurance maladie	151'596.35 CHF	117'348'125.00 CHF
RI + participation cantonale à l'assurance chômage	341'488.07 CHF	264'340'025.00 CHF
Subventions et aides aux personnes handicapées	148'938.29 CHF	115'290'561.00 CHF
Prestations famille et autres prestations sociales	81'840.53 CHF	63'351'344.00 CHF
Bourses d'études et d'apprentissage	43'029.80 CHF	33'308'623.00 CHF
Accord Etat-communes et supplément C.E.	-64'592.58 CHF	-50'000'000.00 CHF
Décompte final	1'027'463.85 CHF	795'342'044.00 CHF
./. acomptes 2021 facturés	-954'974.00 CHF	
Intérêts de retard	0.00 CHF	
Montant net	72'489.85 CHF	795'342'044.00 CHF

30.10 INVESTISSEMENTS 2022

A noter que les investissements 2022 se sont élevés à :

Préavis	Titre	Investissements 2022
58/2020	PA Les Vernes charges foncières, préavis 58/2020	199'808.65 CHF
36/2019	Participation au financement de la construction du Canal du Haut Lac (36/2019)	94'919.05 CHF
06/2022	Etude préliminaire de la capacité des ponts réseau des chemins AF, préavis 06/2022	38'761.90 CHF
07/2022	Installation système d'accès électroniques aux bâtiments communaux, préavis 07/2022	36'462.00 CHF
04/2022	Installation de GastroVert Private, préavis 04/2022	20'417.00 CHF
34/2018	Elaboration du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA) (34/2018)	13'499.70 CHF
34/2014	PPA ZI Les Vernes, volet financier, préavis n° 34/2014	3'267.60 CHF
		407'135.90 CHF

30.11 COMMENTAIRES PAR COMPTES ET RUBRIQUES

- 101.300** Traitement des vacances du Conseil communal sur l'exercice et en lien avec les travaux des commissions, suivi des dossiers et séance du Conseil communal. Cinq Conseils communal sur l'exercice.
- 102.300** Charge du traitement de base de la Municipalité en hausse à la suite de la validation du préavis 73/2021 Fixation des indemnités du syndic, des membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2021-2026.
- 102.3001** En baisse par rapport au budget à la suite de l'arrêt maladie du Syndic et à l'annulation de différentes séances.

Une contrepartie vient également au revenu des comptes **102.436** et **11.439**, pour les prestations effectuées dans le cadre des organismes régionaux (ORPC, ASPIHL, ARASAPE, EPUDEHL et autres...). Le compte 102.436 est en hausse de revenus par rapport au budget à la suite de l'implication plus importante des Municipaux au sein de ces organismes.
- 102.3072** Charges de prévoyance professionnelle en lien avec la masse salariale.
- 11.301** Frais de traitement de l'entier du personnel communal (administratif, technique & bâtiments, conciergerie et voirie). En légère diminution par rapport au budget mais stable par rapport à 2021.
- 11.303** En lien avec la masse salariale réelle d'exercice.
- 11.304** En lien avec la masse salariale réelle d'exercice.
- 11.305.2** Assurance maladie perte de gain. Cette assurance a été contractée par la Municipalité, afin d'assurer les éventuels cas d'assurance. La répartition de la charge est assurée à 60% par l'employeur et à 40% par les employés.
- 11.317** Conforme au budget, en hausse par rapport à 2021, année durant laquelle la majorité des réceptions et manifestations ont été annulées en lien avec les mesures sanitaires COVID-19.
- 11.3181** En hausse par rapport au budget, dû notamment à l'envoi des cartes pour Gastrovert et d'un tout ménage pour les mesures liées à la pénurie d'énergie.
- 11.3184** Pas de nouvelles poursuites réalisées en 2022 car les procédures de recouvrements sont transmises à une société externe 11.3184.1.
- 11.3185** En hausse par rapport au budget dû à une expulsion et les frais engendrés par celle-ci et par la mise en place de formations par un mandataire RH pour le personnel administratif.
- 11.319** Ce poste comprend les participations de la commune aux institutions de droit privé avec les Samaritains, l'UCV, Aigle Région, Radio Chablais etc.
- 11.36590** Comme chaque année, la Municipalité a fait des dons à certaines associations qu'elle estime méritantes.
- 11.436** Remboursement des indemnités d'assurance. En lien avec le compte 11.3011.09.
- 11.439.02** Remboursement en lien avec les prestations du Boursier communal pour le compte de l'AVCD + diverses mises à dispositions.

11.4901	Montant total correspondant à la répartition des heures effectuées par les employés communaux dans les différents dicastères. Ces montants comprennent les rémunérations nettes ainsi que toutes les charges sociales correspondantes. Cette somme est à l'équilibre avec les différentes imputations internes en charges dans les différents centres de coûts.
15.351	Part de la subvention cantonale pour les Fondations d'écoles de musique (FEM), pour une somme de CHF 9.50 par habitant.
15.3523.1	Part de la subvention communale accordée aux élèves de l'école de musique.
18.3517	Participation de notre commune aux déficits du bassin n°7 des lignes de transports. L'augmentation est liée à l'augmentation de la fréquence de la cadence des trains. L'augmentation réelle facturée est supérieure à celle qui avait été anticipée au niveau du budget.
19.311.1	Charges en lien avec l'installation et les licences pour les laptops mis à disposition de l'ensemble de service administratif et des chefs de service.
19.315	Charges des travaux de maintenances effectués par nos partenaires informatiques. En augmentation par la nécessité d'externaliser nos données afin de garantir la sécurité de celles-ci à la suite des nombreuses attaques que des communes voisines ont subies. Le but de la Municipalité est d'obtenir la certification Cybersafe en 2023.
20.3301.1	Opération comptable demandée par la fiduciaire afin d'épurer les créateurs douteux depuis 2012.
21.3184	Charges liées aux procédures de poursuites engagées par l'État.
21.3301	Chiffres défalqués et donnés par la recette, correspondant aux pertes sur les impôts des PP, IS & PM.
21.380.1	Opération comptable demandée par la fiduciaire d'attribuer un fond de réserve sur les risques de taxation.
21.4001	Montant de la perception des impôts des personnes physiques. Cette somme comprend les taxations définitives des années antérieures ainsi que les acomptes 2022. En baisse par rapport à 2021 et au budget, suite à l'impact financier de la crise sanitaire et économique.
21.4001.1	Rubrique en lien avec les perceptions des prestations en capital (impôt perçu sur les retraits du deuxième plier LPP, etc.).
21.4011	Montant de la perception pour les personnes morales pour leurs activités sur la commune, basé au 31.12.2022. En hausse par rapport au budget et à 2021 ce qui indique une reprise de l'activité économique.
21.4040	Le droit de mutation est un impôt perçu en cas de transfert de la propriété d'un bien immobilier. Le droit de mutation est dû par l'acquéreur. Il est plus élevé en 2022 que budgété et qu'en 2021 suite à la vente de plusieurs parcelles.
21.4050	Cet impôt est dû lors de succession. Ces entrées sont impossibles à budgéter. Elles sont pour 2022 moins importantes que 2021 qui étaient exceptionnellement élevées dû à une entrée unique importante.
21.4066	Taxe relative au nombre de nuitées effectives sur la commune. Légèrement supérieure à 2021.

21.4090	Revenus sur le rattrapage ou rachat des actes de défaut de bien.
21.4101	Police du commerce taxe des boissons alcooliques 2022 (sur place ou à l'emporter), sur notre commune.
21.4411	Part de revenu lié aux impôts et taxes perçues sur les gains immobiliers.
21.451	Participation cantonale en lien avec la compensation allouée dans le cadre de RIE III.
21.4903	Versement de la part bénéficiaire du compte du service des eaux. Cette somme représente la rétribution de ce service industriel à l'administration communale pour l'exploitation de ses ressources. En lien avec le compte 812.3903.
22.352.1	Alimentation de la péréquation directe 2022, pour notre commune. Les chiffres sont donnés par le Département des Finances de l'État de Vaud.
22.422	Revenu des placements et titres, du portefeuille communal
22.452.1	Retour de la péréquation directe 2021, pour notre commune. Les chiffres sont donnés par le Département des Finances de l'État de Vaud.
22.452.10	Retour de la péréquation directe 2020, pour notre commune. Les chiffres sont donnés par le Département des Finances de l'État de Vaud.
31.4232	Revenu pour la servitude de Swisscom.
340.4232	Revenu locatif des places de stationnements jaunes du domaine privé communal.
343.3123	Charges payées par la commune et refacturées. Contrepartie sur le compte 343.4231.1. Supérieur au budget dû à l'augmentation des coûts de l'énergie.
344.314	Augmentation due à des travaux nécessaires dans un appartement de la maison des Salines (changement store plus plan de travail cuisine).
352.3121	Légère diminution due à la baisse de la température dans les locaux de gymnastique scolaire exigée par le canton.
352.3123	Augmentation due à la hausse du prix de l'électricité.
352.314.1	Réfection des vestiaires utilisés par le FC Roche qui nécessitaient des travaux d'urgence (douches et murs) pour assurer la salubrité.
352.314.2	Augmentation due à l'achat de nouveaux goals pour remplacer les anciens qui n'étaient plus conformes et représentaient un danger pour les utilisateurs.
355.314	Augmentation due à des travaux sur le cadran et horloge ainsi que des travaux sur la toiture.
357.314.1	Augmentation due à des travaux pour créer une nouvelle pièce pour respecter les normes OAJE qui exige d'avoir deux espaces de vie séparés au sein de la structure.
359.3014	Charges liées aux rémunérations de la société de ménage attribué en 2022 au nettoyage du collège Prés Clos.

- 42.3185** L'augmentation correspond à des frais du bureau d'Urbanisme Repetti Sàrl pour finaliser le PACom, des frais d'Herter & Wiesmann pour la préparation d'un préavis visant à la mise en place d'un trottoir.
- 42.3812** Attribution du produit net des ventes des parcelles 924 à 931 (préavis42/2019), et de la parcelle 941 (préavis 03/22) aux fonds de réserve comme validé dans les préavis.
- CHF 1'287'710.00 provenant de la vente des parcelles 924 à 931 dont 50% CHF 643'855.-attribués à réserve Travaux et 50% CHF 643'855.- à réserve Domaine et bâtiments
- CHF 507'420 provenant de la vente à Berisha dont 50% CHF 253'710.- attribués à réserve Travaux et 50% CHF 253'710 attribués à réserve Domaine et bâtiments. Le solde CHF 29'004.00 a été laissé dans les comptes de fonctionnement (compte 22.425.1)
- A mettre en lien avec 42.425.1
- 430.3114** L'augmentation correspond à l'achat de nouveau matériel pour le service voirie (sécateur) et le remplacement du vitrage des abris bus.
- 430.3143** Charge liée à la mise en place de la zone 30km/h. Frais pour réparation suite accident à mettre en lien avec compte 430.436.
- 430.315** Charge liée à des réparations importantes sur le véhicule de voirie (boite de vitesse).
- 431.3143** L'augmentation correspond à l'installation d'une armoire pour l'éclairage public au giratoire des Vernes.
- 431.411** Cette taxe est liée à la consommation électrique de l'ensemble de la commune. Diminution par rapport à 2021 due à la baisse importante de la consommation énergétique suite aux mesures de prévention recommandées dans le cadre de la pénurie énergétique.
- 45.311.1** Charge liée à la mise à disposition de la déchetterie sur le site du centre de Sogetri à Roche.
- 45.3180.10** La charge toujours très importante, répartie entre dans les charges de transport des déchets ainsi que dans la péréquation des transports selon contrat SATOM. Coût en augmentation constante d'année en année.
- 45.331.2204** Selon préavis 04/22. Prélèvement au fonds de réserve à mettre en lien avec 45.481.
- 45.4342** Taxe perçue liée au nombre d'habitants, en très légère augmentation entre 2021 et 2022.
- 45.4342.01** Rétribution de Gedechablais calculée en fonction des sacs taxés incinérés.
- 45.4361** Perception de divers tiers, comme : VetroSwiss et de Texaid.
- 46.3526.1** Montant facturé par l'entité intercommunale EPUDEHL pour le transport et le traitement des eaux usées. Montant calculé en EQH par habitant selon les modalités de la convention. Ce montant est en diminution par rapport à 2021 qui était très élevé à la suite de charges des eaux usées. En 2022, il y a retour à un montant cohérent avec 2020.
- 46.3526.2** Charge facturée par EPUDEHL en relation avec la taxe fédérale sur les micropolluants, correspondant à CHF 9.00 par habitant. En lien avec le compte de revenu 46.4526.

46.3811.1	Attribution au fonds de réserve pour l'entretien futur de nos collecteurs afin d'équilibrer le compte 46. Attribution importante due à des entrées importantes à mettre en lien avec 46.434.01 et .02.
46.434.01	Rentrées exceptionnelles dues à des nouvelles constructions.
46.434.02	Rentrées exceptionnelles dues à des nouvelles constructions.
47.3147	Frais pour ECF du Rhône. Rattrapage sur 3 années.
51.352.01	Montant facturé par l'entité intercommunale ASPIHL pour la participation de la commune à l'ensemble des coûts scolaires du Cercle de Villeneuve. Montant calculé selon une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'élèves. En augmentation par rapport en 2021 mais pour laquelle une partie des frais étaient dans le compte 50.352.
51.4653	Remboursement de l'ASPIHL pour participation à des frais COVID 2021.
61.3116	Charge liée à la mise en place des caméras de surveillance sur le site de la Rotzérane.
61.451	Solde après décompte final de la péréquation 2021 par l'état de Vaud.
61.437	Revenu des amendes d'ordres ou des sentences municipales notifiées durant l'exercice 2022.
72.35158	Solde participatif de la commune à la facture sociale, selon décompte finale de 2021.
73.3654.2	Participation de notre commune à l'Association régionale de l'action sociale d'Aigle et Pays-d'Enhaut, pour les prestations de base ainsi que les buts optionnels. La clé de répartition est basée sur le nombre d'habitants et de la consommation des heures sur la commune. Décompte final moins élevé que budget à la suite de la non-ouverture de certaines structures et une optimisation des coûts.
73.3654.21	Solde de notre participation, selon décompte finale définitif 2021. RAS = Régionalisation de l'Action Sociale AAS = Agence d'Assurances Sociales AJE = Réseau d'Accueil de Jour Enfant / Chablais
73.3654.7	Participation à l'accueil de jours des enfants (FAJE) pour une contribution socle hauteur de CHF 5.00 par habitant.
811.3901	Charge liée aux prestations du fontainier en faveur de la Commune de Roche et occasionnellement pour des Communes du Haut-Lac. En lien avec le compte de revenu 811.4359.
811.434	Perception de la taxe unique de raccordement au service des eaux à la délivrance du permis de construire puis le solde à l'annonce de fin de travaux via l'ECA. En baisse en raison des mesures sanitaire (idem que pour les comptes 40.4313/46.434.01 et 46.434.02)
811.435	Produits de la vente d'eau aux abonnés de notre commune (interne).
812.312.1+2	Détail et ventilation des charges participatives de notre commune à l'association intercommunale d'EPUDEHL. Chaque rubrique est clairement libellée pour en favoriser la lecture.
812.3903	Imputation interne des services industriels, en faveur du ménage communal.

- 812.4351 Produits de la vente d'eau à EPUDEHL sur cet exercice.
- 812.4351.3 Part des charges et prestations facturées à EPUDEHL dans le cadre du mandat de gestion intercommunale que Roche et Villeneuve ont passé avec cette structure.

31. CONCLUSIONS

Au terme de ce rapport, la Municipalité tient à remercier le Conseil communal pour sa confiance et adresse également ses remerciements à toutes les personnes qui collaborent à la bonne marche des affaires communales, à toutes les bonnes volontés qui sont engagées dans les sociétés rotzérannes, ainsi qu'au personnel communal comme toujours autant sollicité par le volume en augmentation et la complexité des tâches à accomplir.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 15/2023 de la Municipalité au Conseil communal relatif au rapport de gestion et aux comptes 2022;
- Ouï** le rapport de la commission de gestion;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'approuver le présent rapport de gestion 2022 ;
 2. D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2022, tels que présentés, avec des charges pour un montant de CHF 10'823'807.32 et des revenus pour un montant de CHF 10'918'388.53 ;
 3. De valider l'excédent de recettes 2022 de CHF 94'581.21 ;
 4. D'attribuer l'excédent de recettes à Capital au Bilan, passant de CHF 1'347'513.07 à CHF 1'442'094.28 ;
 5. D'approuver le présent rapport de gestion 2022 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Adopté en séance de Municipalité le 2 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Vice-Syndique

la Secrétaire municipale


Aurélie Tulot


R. Duronio



Municipal délégué : Municipalité *in corpore*

Annexes : Rapport de la fiduciaire
Comptes par ordre administratif
Liste des investissements du patrimoine administratif et financier
Bilans comparés